

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 033-243301371-20250930-D_2025_107-DE



2, Avenue Georges Clémenceau - BP 74 - 33220 PINEUILH

Tél : 05 57 46 20 58 E-mail : contact@paysfoyen.fr

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable

> Exercice 2024 – Indice A

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales

SOMMAIRE

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	4
1.1. Organisation administrative du service	4
1.2. Estimation de la population desservie	4
1.3. Conditions d'exploitation du service	5
1.4. Prestations assurées dans le cadre du service	5
1.5. Ressources en eau	6
1.5.1 Points de prélèvement	6
1.5.2 Volumes produits	7
1.6. Nombre d'abonnements	8
1.6.1 Abonnés	8
1.6.2 Répartition des abonnés par commune	9
1.7. Volumes mis en distribution et vendus	10
1.8. Détail des exportations d'eau	10
1.9. Longueur du réseau	11
2. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	11
2.1. Tarifs en vigueur	11
2.2. Frais d'accès au service	11
2.3. Prix du service de l'eau potable	12
2.4. Tarif avec redevances	12
2.5.1 Evolution du tarif de l'eau	12
2.5.2 Composantes de la facture d'un usager de 120 m ³	13
2.5. Recettes	14
2.6.1 Recettes de la collectivité	14
2.6.2 Recettes de l'exploitant	14
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	15
3.1. Qualité de l'eau	15
3.2. Protection des ressources en eau	15

3.3. Sectorisation du réseau d'AEP	16
3.4. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau.....	17
3.5. Performance du réseau	19
3.5.1 Rendement du réseau de distribution.....	20
3.5.2 Indice linéaire de consommation	20
3.5.3 Indice des volumes non comptés.....	20
3.5.4 Indice linéaire de pertes en réseau	21
3.6. Renouvellement des réseaux.....	21
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	22
4.1. Travaux engagés au cours de l'exercice	22
4.2. Branchements en plomb.....	22
4.3. Etat de la dette	23
4.4. Amortissements réalisés.....	23
4.5. Présentation des projets à l'étude et des programmes de travaux adoptés, en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	23
5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU POTABLE.....	24
5.1. Aides factures d'eau des personnes en situation de précarité	24
5.2. Opérations de coopération décentralisée	25

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

1.1. Organisation administrative du service

La Communauté de Communes du Pays Foyen a repris depuis le 1^{er} Janvier 2014 la compétence AEP du S.I.C. de Pellegrue. La Communauté de Communes du Pays Foyen regroupe sur le périmètre de la compétence Eau Potable les communes de :

AURIOLLES	LISTRAC-DE-DUREZE	SAINT ANDRE ET APPELLES
CAPLONG	MARGUERON	SAINT AVIT DE SOULEGES
EYNESSE	MASSUGAS	SAINT AVIT SAINT NAZAIRE
LANDERROUAT	PELLEGRUE	SAINT FOY LA GRANDE
LA ROQUILLE	PINEUILH	SAINT PHILIPPE DU SIGNAL
LES LEVES ET THOUMEYRAGUES	RIOCAUD	SAINT QUENTIN DE CAPLONG
LIGUEUX		

Le périmètre du présent rapport se rapporte à l'exploitation du service de l'eau potable sur les territoires dit de « PELLEGRUE » et « SAINT FOY LA GRANDE », regroupés en un seul et même territoire depuis 2021, à savoir les communes suivantes :

- > AURIOLLES,
- > LANDERROUAT,
- > LISTRAC-DE-DUREZE,
- > MASSUGAS,
- > PELLEGRUE,
- > CAPLONG,
- > EYNESSE,
- > LA ROQUILLE,
- > LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES,
- > LIGUEUX,
- > MARGUERON,
- > PINEUILH,
- > RIOCAUD,
- > SAINT-ANDRE-ET-APPELLES,
- > SAINT-AVIT-DE-SOULEGE,
- > SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE,
- > SAINT-FOY-LA-GRANDE,
- > SAINT-PHILIPPE-DU-SIGNAL,
- > SAINT-QUENTIN-DE-CAPLONG,

1.2. Estimation de la population desservie

La population desservie est de **14 025 habitants** sur la base du dernier recensement, hors commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt (INSEE 2022).

1.3. Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société **SOGEDO** en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2021. La durée du contrat est de 12 ans. La date d'échéance est le 31/12/2032.

A ce jour aucun avenant n'a été intégré au contrat.

1.4. Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à la société SOGEDO sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Des branchements
Entretien	De l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de l'hydraulique, des accessoires hydrauliques, des autres ouvrages métalliques, des branchements, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des cuves métalliques, des éclairages extérieurs des ouvrages, des équipements électromécaniques, des équipements hydrauliques de pompage et de traitement, des fermetures métalliques, des installations électriques et informatiques, des matériels électromécaniques, des matériels tournants hydrauliques et d'exhaure, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie et vitrerie, des purges, des surpresseurs, des télécommandes, télégestions, des toitures, couvertures et zingueries, des vannes et accessoires hydrauliques, du matériel de télégestion, du matériel de traitement, de déferrisation..., du matériel de traitement, de désinfection ...
Prestations particulières	Achat de compteur, actions de purge des réseaux, analyses, contrôles et tests des sécurités réglementaires, recherche et élimination de fuites

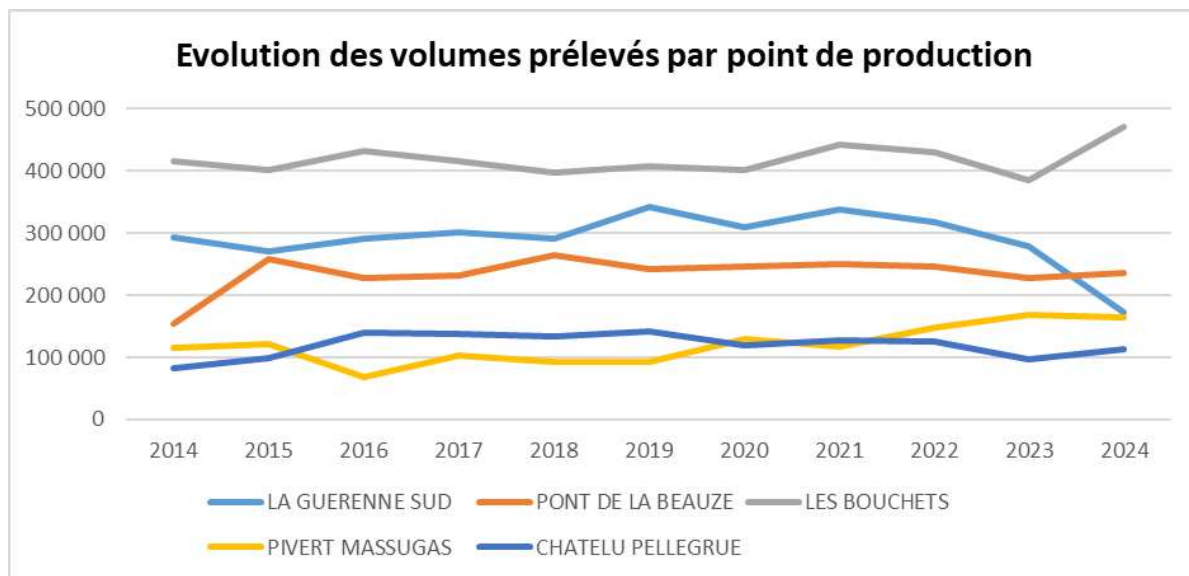
La collectivité prend en charge :

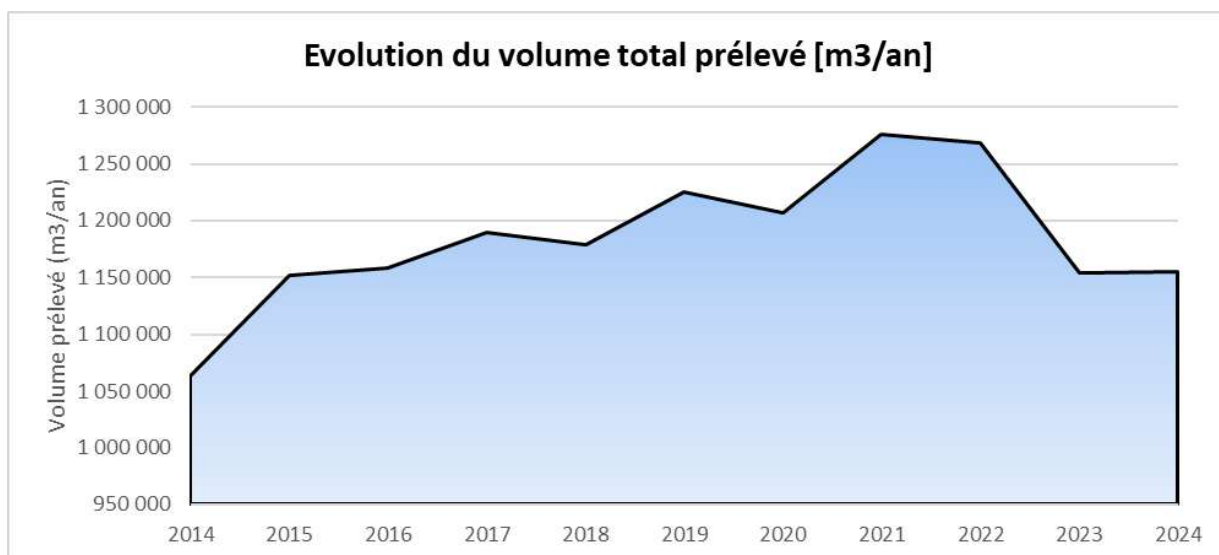
Mise en service	Des extensions et renforcements
Renouvellement	De la voirie, des canalisations > 6ml, des captages, des forages, des poteaux incendie, du génie civil
Prestations particulières	Contrôle caméra des ouvrages de captage, déplacement du réseau, dessablage de forage, extensions du réseau, mise à niveau du matériel de télégestion, mise en conformité avec la réglementation existante / future

1.5. Ressources en eau

1.5.1 Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2022 [m³]	Prélèvement 2023 [m³]	Prélèvement 2024 [m³]	Variation 2023/2024
FORAGE LA GUERENNE SUD SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE Prélèvement en nappe souterraine	110	318 119	278 132	171 702	-38,27%
FORAGE PONT DE LA BEAUZE SAINT-ANDRE-ET-APPELLES Prélèvement en nappe souterraine	100	246 021	227 734	236 589	3,89%
FORAGE LES BOUCHETS PINEUILH Prélèvement en nappe souterraine	120	430 233	384 648	470 275	22,26%
FORAGE N°1 de PIVERT MASSUGAS Prélèvement en nappe souterraine	60	148 583	167 456	163 606	-2,30%
FORAGE N°2 CHATELU PELLEGRUE Prélèvement en nappe souterraine	60	125 617	96 472	113 139	17,28%
TOTAL DES PRELEVEMENTS [m³]		1 268 573	1 154 442	1 155 311	0,08%





1.5.2 Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2022 [m³]	Production 2023 [m³]	Production 2024 [m³]	Variation 2023/2024
LA GUERENNE SUD	3 000	313 804	276 123	169 831	-38,49%
PONT DE LA BEAUZE	1 500	245 329	227 155	234 718	3,33%
LES BOUCHETS	2 400	430 233	384 648	468 404	21,77%
MASSUGAS	2 880	272 242	260 595	274 874	5,48%
TOTAL PRODUIT [m³]		1 274 518	1 148 521	1 147 827	-0,06%

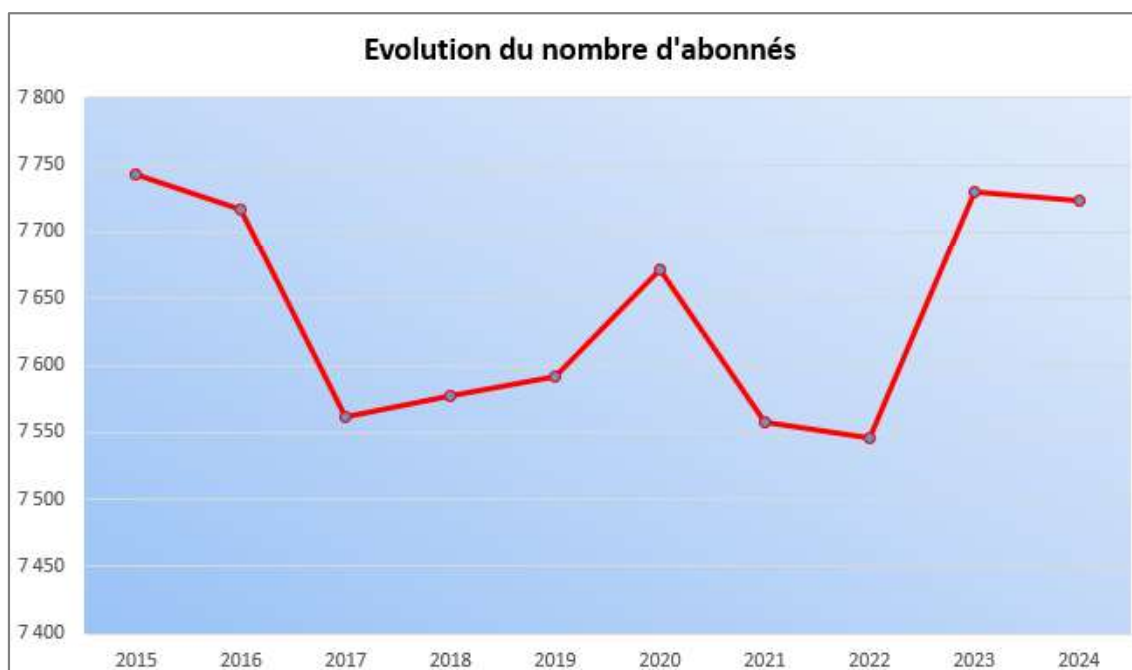
Ces volumes sont mesurés sur l'année civile.

1.6. Nombre d'abonnements

1.6.1 Abonnés

Abonnements	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
Nombre d'abonnements domestiques	7 515	7 698	7 692	-0,08%
Nombre d'abonnements non domestiques*	31	32	32	0,00%
NOMRE TOTAL D'ABONNEMENTS	7 546	7 730	7 724	-0,08%

*Les abonnés non domestiques pris en compte sont ceux consommant plus de 500 m³.



1.6.2 Répartition des abonnés par commune

Commune	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
CAPLONG	133	133	134	133	-0,75%
EYNESSE	333	340	345	348	0,87%
LA ROQUILLE	171	167	176	176	0,00%
LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES	330	330	334	331	-0,90%
LIGUEUX	82	82	88	82	-6,82%
MARGUERON	226	223	229	222	-3,06%
PINEUILH	2267	2 260	2 374	2 331	-1,81%
RIOCAUD	97	97	97	98	1,03%
SAINT-ANDRE-ET-APPELLES	354	358	351	357	1,71%
SAINT-AVIT-DE-SOULEGE	46	47	43	47	9,30%
SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE	714	700	713	728	2,10%
SAINTE-FOY-LA-GRANDE	1403	1 395	1 461	1 429	-2,19%
SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL	230	232	230	243	5,65%
SAINT-QUENTIN-DE-CAPLONG	176	170	163	167	2,45%
AURIOLLES	78	78	76	81	6,58%
LANDERROUAT	116	115	116	122	5,17%
LISTRAC-DE-DUREZE	70	71	71	71	0,00%
MASSUGAS	142	144	135	141	4,44%
PELLEGRUE	589	604	594	617	3,87%
NOMRE TOTAL D'ABONNEMENTS	7 557	7 546	7730	7724	-0,08%

1.7. Volumes mis en distribution et vendus

Volumes [m³]	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
Volume produit	1 261 608	1 148 521	1 147 827	-0,06%
Volume importé	0	0	0	
Volume exporté	25 066	28 391	28 795	1,42%
Volume total mis en distribution	1 236 542	1 120 130	1 119 032	-0,10%
Consommations comptabilisées non facturées	48 900	47 850	48 730	1,84%
<i>Dont volumes autorisés</i>	1 500	880	880	0,00%
<i>Dont volumes de service</i>	49 070	46 970	54 170	15,33%
Volume vendu aux abonnés domestiques	723 712	705 625	608 157	-13,81%
Volume vendu aux abonnés non domestiques	135 694	91 119	202 718	122,48%
Volume total vendu aux abonnés	859 406	796 744	810 875	1,77%
Pertes	328 236	275 536	259 427	-5,85%

Les volumes vendus présentés dans le tableau correspondent aux volumes ramenés à l'année civile en considérant le rendement constant sur la période de consommation.

La consommation moyenne par abonné est de **105 m³ par an**. En isolant les gros consommateurs, la consommation unitaire par abonné est de **79 m³** en 2024.

1.8. Détail des exportations d'eau

Volumes exportés [m³]	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
SIE GENSAC-PESSAC	6 200	6 249	6 524	4,40%
SIE RAUZAN	18 866	22 142	22 271	0,58%
Volume total exporté	25 066	28 391	28 795	1,42%

1.9. Longueur du réseau

	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
Linéaire du réseau hors branchements [km]	454,60	455,52	455,52	0,00%

2. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. Tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
 Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet	
	Pellegrue	Sainte Foy La Grande
07/12/2021	Prime fixe 56,78 € (diamètre compteur : 15 mm) Part variable N°1 (0 à 120 m³) : 1.4297 €/m³ Part variable N°2 (121 à 3000 m³) : 1.6231 €/m³ Part variable N° 3 (au-delà de 3001 m³) : 1.7152 €/m³	
06/12/2022	Prime fixe 59,22 € (diamètre compteur : 15 mm) Part variable N°1 (0 à 120 m³) : 1.4950 €/m³ Part variable N°2 (121 à 3000 m³) : 1.6947 €/m³ Part variable N° 3 (au-delà de 3001 m³) : 1.7898 €/m³	
27/11/2023	Prime fixe 61,8826 € (diamètre compteur : 15 mm) Part variable N°1 (0 à 120 m³) : 1,5557 €/m³ Part variable N°2 (121 à 3000 m³) : 1,7676 €/m³ Part variable N° 3 (au-delà de 3001 m³) : 1,8687 €/m³	
11/12/2024	Prime fixe 61,8826 € (diamètre compteur : 15 mm) Part variable N°1 (0 à 120 m³) : 1,6334 €/m³ Part variable N°2 (121 à 3000 m³) : 1,8583 €/m³ Part variable N° 3 (au-delà de 3001 m³) : 1,9733 €/m³	

À partir de l'année 2020, les tarifs comprennent l'exploitation du service.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

2.2. Frais d'accès au service

Au 1er janvier 2025 : les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 33,55 € HT (sans déplacement d'un technicien)

2.3. Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

2.4. Tarif avec redevances

2.5.1 Evolution du tarif de l'eau

TERRITOIRES DE SAINTE FOY LA GRANDE ET PELLEGRUE					
Désignation		1 ^{er} janv 2023	1 ^{er} janv 2024	1 ^{er} janv 2025	Variation 2024/2025
Part de l'exploitant					
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	26,40	27,96	28,75	2,83%
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	(0 à 120 m ³)	0,4118	0,4362	0,4484	2,80%
	(120 à 3000 m ³)	0,6336	0,6710	0,6899	2,82%
	+3001 m ³	0,7392	0,7829	0,8049	2,81%
Part de la collectivité					
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	32,82	33,92	33,92	0,01%
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	(0 à 120 m ³)	1,0832	1,1195	1,1850	5,85%
	(120 à 3000 m ³)	1,0611	1,0966	1,1684	6,55%
	+3001 m ³	1,0506	1,0858	1,1684	7,61%
Redevances et taxes					
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]		0,214	0,17	0,119	-30,00%
Redevance de pollution domestique [€/m ³]		0,33	0,33		-100,00%
Redevance sur la consommation d'eau potable [€ HT/m ³]				0,32	100,00%
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable [€ HT/m ³]				0,07	100,00%
TVA		5,5 %	5,5 %	5,5 %	0,00%

* Abonnement diamètre compteur 15 mm

Remarque : À partir de 2025, l'Agence de l'eau Adour-Garonne a remplacé les redevances de **pollution domestique** et de modernisation des réseaux de collecte par trois nouvelles redevances — sur la **consommation d'eau potable**, la **performance des réseaux d'eau potable** et celle des systèmes d'assainissement collectif — afin de rééquilibrer le financement entre usagers, valoriser les efforts des collectivités pour des infrastructures performantes et renforcer le principe pollueur-payeur.

2.5.2 Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

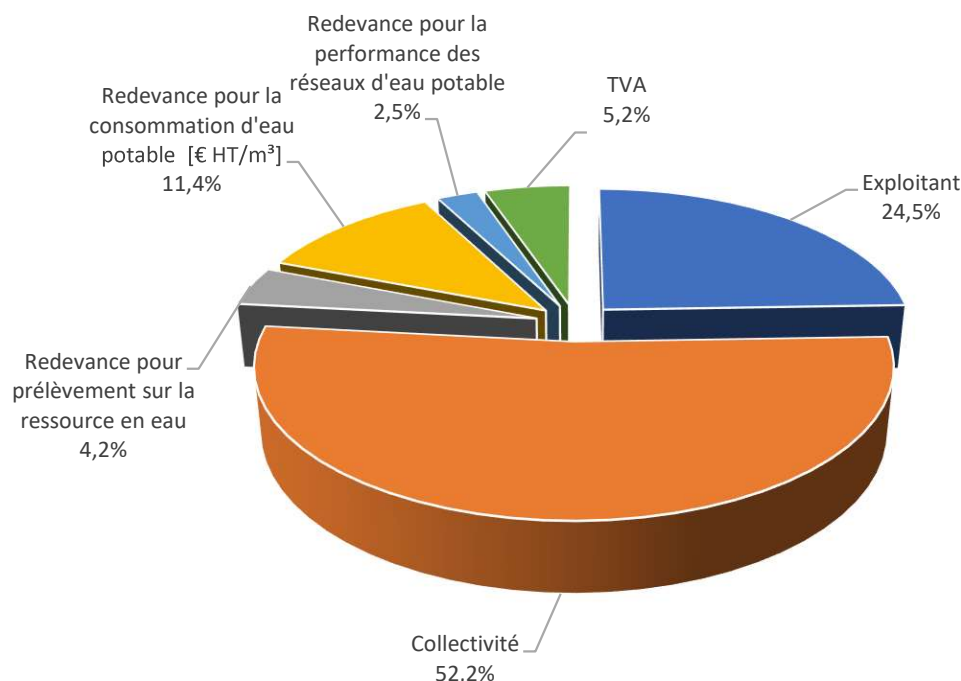
TERRITOIRES DE SAINTE FOY LA GRANDE ET PELLEGRUE			
Désignation	1 ^{er} janv 2024	1 ^{er} janv 2025	Variation
Exploitant	80,30	82,56	2,81%
Collectivité	168,26	176,12	4,67%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	20,40	14,28	-30,00%
Redevance de pollution domestique	39,60		-100,00%
Redevance sur la consommation d'eau potable		38,40	100,00%
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable		8,40	100,00%
TVA	16,97	17,59	3,63%
Total [€ TTC]	325,54	337,35	3,63%

**Variation
EXPLOITANT +
COLLECTIVITE (HT)**

4,07 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,81 €/m³

Répartition des parts sur une facture type de 120 m³



2.5. Recettes

2.6.1 Recettes de la collectivité

	2023	2024	Variation 2023/2024
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 056 837 €	1 162 601 €	10,01%
Total recettes de vente d'eau	1 056 837	1 162 601 €	10,01%
Autres recettes			
Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	-
Produits financiers	2 445,00 €	0,00 €	-100,00%
Total des recettes	1 059 282 €	1 162 601 €	9,75%

Sur la base de l'analyse du compte financier unique 2024

2.6.2 Recettes de l'exploitant

	2023	2024	Variation 2023/2024
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	620 898,00 €	698 867,00 €	12,56%
<i>Dont abonnements</i>	224 286,00 €	239 924,00 €	6,97%
Total recettes de vente d'eau	620 898,00 €	698 867,00 €	12,56%
Autres recettes			
Produits exceptionnels	41 344,00 €	34 715,00 €	-16,03%
Produits financiers	37 493,00 €	52 670,00 €	40,48%
Total des recettes	699 735,00 €	786 252,00 €	12,36%

3.INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

3.1. Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

> Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	75	1	99 %	Escherichia Coli
Conformité physico-chimique	79	1	99 %	Turbidité

3.2. Protection des ressources en eau

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau indique à quel stade de la procédure se trouve chacun des périmètres de protection des forages. Cet indice est fourni par les services de l'ARS.

> Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :

CHATELU	PIVERT	PONT DE LA BEAUZE	LA GUERRENNE	LES BOUCHETS	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
					0%	Aucune action
					20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
					40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
					50%	Dossier déposé en préfecture
					60%	Arrêté préfectoral
X	X	X	X	X	80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
					100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,

Calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

80 %

3.3. Sectorisation du réseau d'AEP

Indice d'avancement de la sectorisation :

Critères		
	0%	Pas de sectorisation
	10%	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation
	30%	Sectorisation en cours
	40%	Sectorisation existante
	60%	Sectorisation existante fonctionnelle
X	100%	Suivi annuel des données

Valeur globale de l'indice d'avancement de la sectorisation**100 %**

3.4. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celle des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

Barème	Critères	Info. Disponibles	Points attribués
PARTIE A – Plans des réseaux (15 points)			
+ 10 points	Existence d'un plan du réseau de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	oui	5

L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :

PARTIE B – Inventaire des réseaux (30 points)

+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.	oui	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les matériaux et diamètres sont renseignés pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
+ 1 à 5 points	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	100%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan pour au moins la moitié du linéaire total.	oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les informations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
+ 1 à 5 points	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années de pose des tronçons sont renseignées.	99.0%	5

A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :

PARTIE C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

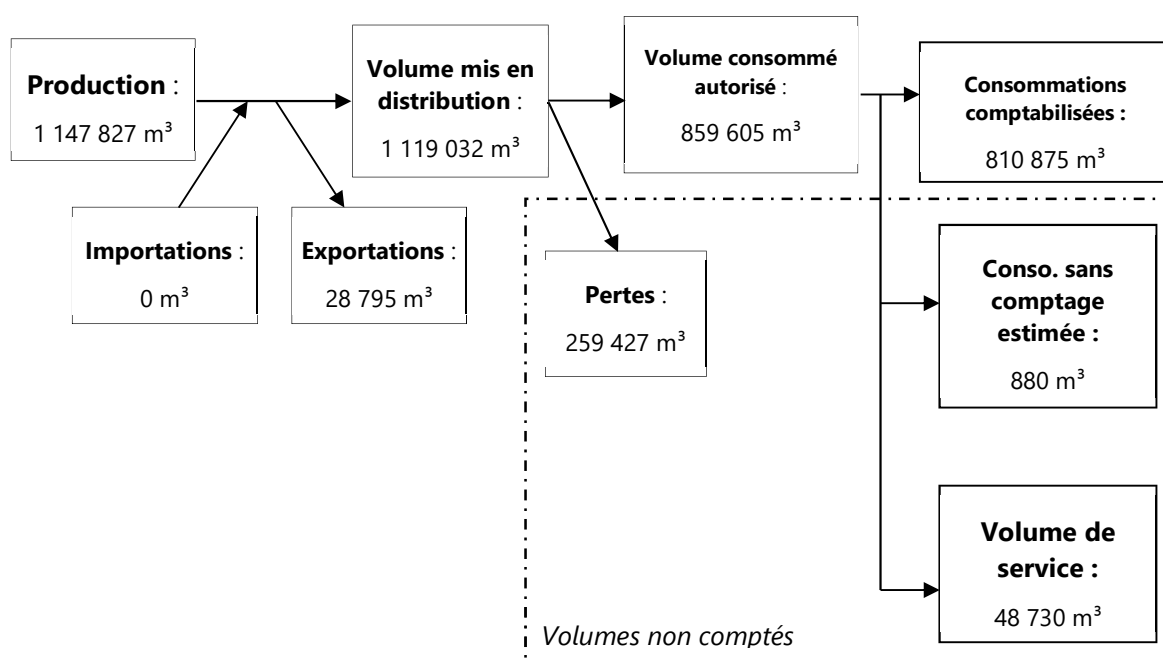
+ 10 points	Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	oui	5
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	oui	5
+ 10 points	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	non	0
+ 10 points	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	oui	10
+ 10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.	oui	10
+ 10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	oui	10

+ 5 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	non	0
Nombre total de points obtenus			95

3.5. Performance du réseau

Le volume de production indiqué ci-dessous correspond à la production sur l'année civile 2024.

Le volume consommé autorisé et le volume des pertes sont recalculés sur l'année civile par application du rendement calculé sur la période de relèvement.



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 880 m³ par l'exploitant. Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir, ...) sont évalués à 48 730 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

3.5.1 Rendement du réseau de distribution

= (consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service)
 / (volume produit + importations)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution [%]	70.12%	75.80%	76.28%	76.53%	72.95%	74.00%	75,40%	76,80%
Seuil de rendement [%]	66.00%	66.08%	66.13%	66.11%	66.12%	66.12%	66.05%	66,07%

Afin de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution, le décret du 27 janvier 2012 a mis en place un seuil de rendement calculé à partir de l'indice linéaire de consommation en deçà duquel la collectivité devra mettre en place un plan d'actions et pourra être pénalisée sur la redevance prélèvement. Ces dispositions seront applicables à partir du rendement calculé pour l'année 2013.

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur l'exercice 2024.

3.5.2 Indice linéaire de consommation

= (consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service)
 / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	5,01	5,40	5,63	5,55	5,59	5,63	5,25	5,34

3.5.3 Indice des volumes non comptés

= (estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	2,32	2,37	2,46	2,44	2,44	2,27	1,95	1,85

3.5.4 Indice linéaire de pertes en réseau

= pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,76	1,35	1,73	1,23	2,07	1,98	1,66	1,56

3.6. Renouvellement des réseaux

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2,54	3,701	13,475	19,187	2,409	4,568	1,664	6,078
Taux de renouvellement [%]	0,56%	0,82%	2,97%	4,23%	0,53%	1,00%	0,37%*	1,33%

*Le taux renseigné dans le RPQS 2023 (4,66 km - 1,02%) comprenait des opérations engagées et réalisées en 2023 mais réceptionnées en 2024 (Rue de l'Eglise, Petits et Grands Régniers, Plantes de Vidal et Rue Alsace Lorraine). Ces données ont été corrigées dans le présent RPQS de manière à correspondre aux années de réception des travaux.

Taux moyen de renouvellement des réseaux en 2024 : 1,49 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau (travaux réceptionnés à l'année N, comprenant les deux territoires).

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

4.1. Travaux engagés au cours de l'exercice

Bons de commande réalisés / en cours de réalisation au cours de l'exercice 2024 :

Désignation			Date réception	Montant TRAVAUX engagé HT	Montant TRAVAUX réalisé HT
MAC 2022-2024 - LOT 1					
BDC 4	COMMUNE D'EYNESSE - Création du réseau d'assainissement collectif aux lieux-dits « Grands et Petits Régniers » en tranchée commune avec le renouvellement du réseau AEP	09/02/2023	08/07/2024	328 938,27 €	275 210,43 €
BDC 5	COMMUNE DE SAINT ANDRE ET APPELLES - Renouvellement AEP secteur Plantes de Vidal - RD708	20/08/2023	07/03/2024	310 268,53 €	234 462,66 €
BDC 6	COMMUNE DE LA ROQUILLE - Renouvellement du réseau d'AEP aux lieux-dits « La Moulinasse » et « Les Joubins » - RD 141	07/03/2024	22/11/2024	235 022,32 €	208 883,63 €
BDC 7	COMMUNES DE LISTRAC DE DUREZE ET AURIOLLES - Renouvellement du réseau d'AEP aux lieux-dits « Petit et Grand Monguillet », « Despondet » et « Cousserat »	17/09/2024	10/03/2025	390 672,18 €	331 292,86 €
BDC 8	COMMUNE DES LEVES - Renouvellement du réseau d'AEP au lieux-dits « Les Paris »	16/09/2024	22/11/2024	30 624,87 €	27 466,25 €
MAC 2022-2024 – LOT 2					
BDC 7	COMMUNE DE SAINTE FOY LA GRANDE - Réhabilitation EU et AEP rue Alsace Lorraine	10/04/2023	06/11/2024	335 756,26 €	335 580,48 €
BDC 8	COMMUNE DE PINEUILH - Renouvellement du réseau d'AEP au lieu-dit « Sainte Germaine » – RD 235	22/04/2024	01/10/2024	286 533,00 €	276 641,35 €
TRAVAUX HORS ACCORD CADRE					
-	COMMUNE DE SAINT AVIT SAINT NAZAIRE – Réhabilitation de la station AEP La Guerenne	07/11/2023 (notification)	10/03/2025	347 000,00 €	346 029,28 €
TOTAL EXERCICE 2024				942 852,37 €	1 358 244,80 €

En bleu : travaux engagés/en cours en 2024, en rouge : travaux réceptionnés en 2024

4.2. Branchements en plomb

Depuis l'exercice 2013, il n'y a plus de branchement en plomb recensé sur les territoires de PELLEGRUE et SAINTE FOY LA GRANDE (tronçon avant compteur).

4.3. Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2023	2024	Variation
En cours de la dette au 31 décembre	4 077 862,90 €	3 865 101,22 €	-5,22%
Remboursements au cours de l'exercice	354 878,20 €	329 949,41 €	-7,02%
<i>Dont en intérêts</i>	<i>88 553,32 €</i>	<i>117 187,73 €</i>	<i>32,34%</i>
<i>Dont en capital</i>	<i>266 324,88 €</i>	<i>212 761,68 €</i>	<i>-20,11%</i>

Sur la base de l'analyse du compte financier unique et de l'état de la dette 2024 de la collectivité.

4.4. Amortissements réalisés

	2023	2024	Variation
Montant de la dotation aux amortissements	314 616,45 €	352 102,17 €	11,91%

Sur la base de l'analyse du compte financier unique 2024

4.5. Présentation des projets à l'étude et des programmes de travaux adoptés, en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

La collectivité s'est engagée dans un programme pluri annuel de renouvellement de ses réseaux d'AEP afin de réduire les pertes en eau, améliorer la qualité en eau (problématique CVM) et préserver le développement urbain.

Ainsi, les travaux suivants seront engagés sur l'exercice 2025 :

Etudes de projet en cours / Travaux programmés sur l'année 2025	
Objet des travaux	Montant des travaux € HT
Accord Cadre*	
COMMUNES DE LISTRAC DE DUREZE, AURIOLLES ET PELLEGRUE - Renouvellement du réseau d'AEP secteurs Le Basque, Le Claud et Puy de Gensac RD15 (2025)	215 834,46 €

COMMUNE DE PINEUILH - Renouvellement du réseau d'AEP rue Georges Clémenceau PHASE 2 (2025)	384 020,60 €
Travaux hors Accord cadre	
-	
Etudes	
Diagnostic AEP - volets géoréférencement et hydraulique (2025-2026)	239 610,00 €
Total	839 465,06 €

* ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE MONO ATTRIBUTAIRE 2024-2027 / TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT, RÉHABILITATION ET EXTENSION DE RÉSEAUX D'AEP ET DE COLLECTE DES EAUX USÉES

Lot 1 : Renouvellement, réhabilitation, extension de réseaux d'AEP et de réseaux de collecte des eaux usées sur le territoire des communes de : Auriolles, Caplong, Eynesse, La Roquille, Les-Lèves-et-Thoumeyragues, Landerrouat, Ligueux, Margueron, Massugas, Listrac-de-Durèze, Pellegrue, Riocaud, Saint-André-et-Appelles, Saint-Avit-de-Soulège, Saint-Avit-Saint-Nazaire, Saint-Philippe-du-Seignal et Saint-Quentin-de-Caplong.
Lot 2 : Renouvellement, réhabilitation, extension de réseaux d'AEP et de réseaux de collecte des eaux usées sur le territoire des communes de : Pineuilh, Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt et Sainte-Foy-La-Grande.

5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU POTABLE

5.1. Aides factures d'eau des personnes en situation de précarité

	2022	2023	2024
Montants des abandons de créance	17 277,00 €	0.00 €	0.00 €
<i>Dont part délégataire</i>	17 277,00 €	0.00 €	0.00 €
<i>Dont part collectivité</i>	0,00 €	0.00 €	0.00 €
Montants des écrêtements	0,00 €	0.00 €	0.00 €
<i>Dont part délégataire</i>	0,00 €	0.00 €	0.00 €
<i>Dont part collectivité</i>	0,00 €	0.00 €	0.00 €
Nombre de demandes traitées	0	0	0
Montants des dégrèvements	0,00 €	0,00 €	21 277,17 €
<i>Dont part délégataire</i>	0,00 €	0,00 €	-
<i>Dont part collectivité</i>	0,00 €	0,00 €	-
Nombre de demandes reçues	11	-	46
Nombre d'aides accordées	1	-	44

Montants des versements à un fonds de solidarité	19 484,00 €	0.00 €	0.00 €
<i>Dont part délégataire</i>	<i>19 484,00 €</i>	<i>28 781,00 €</i>	<i>17 996,00 €</i>
<i>Dont part collectivité</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>
Nombre de demandes acceptées	50	45	36

5.2. Opérations de coopération décentralisée

Il n'y a pas d'opération de coopération décentralisée.